

Réunion du 17 octobre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL

Procuration(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Michèle ESCHLIMANN

**N° CD/2016/104 - Personnes âgées - 44**  
**Proposition des axes politiques définissant le cadre de la**  
**Conférence des Financeurs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- prend acte du fonctionnement de la Conférence des financeurs telle que prévue par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- décide des orientations de la politique de prévention que portera le Département au sein de la Conférence des financeurs :
  - . Développer une approche transversale et renforcée autour de la prévention
  - . Garantir l'équité territoriale
  - . Agir en subsidiarité
  - . Faire vivre la démocratie d'implication
  - . Porter l'innovation et soutenir les expérimentations
  - . Développer l'approche transversale autour de la prévention
  - . Garantir le bon usage des fonds publics et une démarche d'amélioration continue ;
- décide de déléguer à la Commission Permanente le pouvoir de prendre l'ensemble des décisions relatives à l'utilisation des concours versés en vue de financer des dépenses correspondant aux axes 1, 4 et 6 du programme coordonné adopté par la conférence des financeurs.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161017-lmc1103833-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 21/10/16